



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Le Bureau du Grand Conseil
du canton de Fribourg
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

T direct: +41 26 305 10 40
Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 9 septembre 2019

Motion 2019-GC-74 Kubski Grégoire – Obligation de décision formelle relative à des actes matériels illicites

Demande de prolongation de délai

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Député-e-s,

Le 24 mai dernier, le Grand Conseil a transmis au Conseil d'Etat la motion citée en titre.

Le Service de législation a été chargé de traiter ce dossier. Comme il a connu plusieurs mutations ces derniers mois et a dû gérer une charge importante de travail avec un personnel réduit, ce n'est qu'à la mi-juillet qu'il a pu examiner en profondeur le contenu de cette affaire.

Souhaitant recueillir l'avis de diverses autorités concernées, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat sollicite par conséquent une prolongation de délai jusqu'à fin janvier 2020 pour répondre à cet instrument parlementaire.

Je précise que Monsieur Grégoire Kubski, auteur de la motion, a donné son accord à cette prolongation.

D'avance, je vous remercie de l'intérêt favorable de vous porterez à cette requête et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copie

—
Service de législation